

16. QUESTION ECRITE

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant les locaux du MP du Bas, encore... (13.12.2012)
(en collaboration avec le DTEE)

En dépit d'interventions parlementaires répétées, l'Office du Ministère public du Bas-Valais ne dispose toujours pas de locaux adaptés à ses tâches et aucun changement ne semble devoir intervenir dans un délai prévisible.

Ainsi, il n'a toujours pas assez de salles d'audiences, lesquelles sont de surcroît en partie en tout cas inadaptées. Il n'y a toujours qu'une unique salle d'attente où se mêlent auteurs et victimes. Le secrétariat est trop exigu, contribuant à provoquer des départs dans le personnel de chancellerie. Personnel de l'Office et parties aux procédures doivent en outre toujours subir les vocalises d'autres utilisateurs du bâtiment.

Dans ce contexte inacceptable, la Cheffe du DSSI semble briller surtout par son inaction ou en tout cas par l'extrême lenteur de son action dans un dossier auquel elle ne semble pas donné l'importance voulue.

De plus, le projet concocté par l'architecte cantonal, qui propose semble-t-il de regrouper en un lieu unique Ministère public du Bas-Valais, Police de sûreté et Office des poursuites et faillites (OPF) inquiète par un mélange qui, tout à fait logique et efficace s'il s'agit de regrouper les procureurs et ceux qui sont leurs collaborateurs dans les enquêtes, semble plus dicté, s'agissant de l'adjonction de l'OPF, par des considérations financières (les locaux utilisés par l'OPF peuvent être loués à l'Etat...) qui font peu de cas des perturbations très importantes que le va-et-vient lié à l'OPF provoquerait dans le bâtiment.

Conclusion:

Pour faire un nouveau point de la situation, le groupe UDC pose dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. A quand remontent les premières interventions parlementaires relatives aux locaux actuels du MP du Bas-Valais, respectivement, auparavant, à l'ancien Office du Juge d'instruction du Bas-Valais?
2. Veuillez en dresser la liste.
3. A quelle date l'architecte cantonal a-t-il reçu la mission d'élaborer un projet de réaménagement des locaux actuels du MP du Bas-Valais?
4. Est-il exact que ce projet prévoit de regrouper dans un même bâtiment non seulement le MP du Bas-Valais et la Police de sûreté, mais aussi l'OPF du district de St-Maurice?
5. L'adjonction de l'OPF ne présente-t-il pas, pour les procureurs (et leur personnel) et les policiers, de graves inconvénients (notamment en termes de sécurité) et si oui, le MP a-t-il été consulté et qu'en pense-t-il?
6. Quels sont, pour le surplus, les éléments essentiels du projet élaboré par l'architecte cantonal?
7. Ce projet permettra-t-il de résoudre au moins les déficiences principales des locaux actuels du MP du Bas-Valais et notamment celles qui sont décrites ci-dessus?
8. Dans quel sens la Cheffe du DSSI entend-elle finalement aller? A-t-elle en particulier l'intention de suivre la proposition tendant au regroupement, en sus du MP et de la police, de l'OPF?
9. Dans quel délai les procureurs du Bas-Valais et leur personnel peuvent-ils espérer disposer effectivement de locaux réellement adaptés à leurs tâches?

Sion, le 13 décembre 2012
(09h00)

Groupe UDC, par
Jean-Luc Addor, député